

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 juillet 2022

---

RATIFIANT L'ORDONNANCE N° 2021-1605 DU 8 DÉCEMBRE 2021 ÉTENDANT ET ADAPTANT À LA FONCTION PUBLIQUE DES COMMUNES DE POLYNÉSIE FRANÇAISE CERTAINES DISPOSITIONS STATUTAIRES RELATIVES À LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (N°3) - (N° 151)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 9

présenté par  
M. Vuilletet

-----

**ARTICLE 11**

À la première phrase de l'alinéa 12, après le mot :

« collectivité »,

insérer les mots :

« ou de l'établissement public ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.